

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

TRAM T13 : CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES ET AUX TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE DEVOIEMENT ET LA REMISE EN ETAT DES RESEAUX HUMIDES RUE SAINT-SEBASTIEN ET RUE ADRIENNE BOLLAND A POISSY

Date d'affichage de la convocation

04/04/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 118

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUÇ Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 17

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à DIOP Ibrahima
GARAY François a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck

MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

133 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

2 NE PREND PAS PART :

BROSSE Laurent, KHARJA Latifa

EXPOSÉ

La ligne du Tram T13 vise à améliorer la mobilité dans les Yvelines en reliant le nord au sud du département grâce à un tram-train performant et interconnecté, sans passer par Paris.

Le projet est divisé en deux phases :

- Phase 1 : Mise en service à l'été 2022, reliant Saint-Cyr RER à Saint-Germain RER.
- Phase 2 : Prolongement jusqu'à Achères-Ville RER, prévu fin 2028, avec un tracé de 10,5 km, dont 4 km sur voies existantes et 6,5 km sur infrastructures nouvelles. Cette phase inclut :
 - o La requalification urbaine et l'accompagnement du développement local.
 - o La création de 4 nouvelles stations et un centre de maintenance.
 - o Des correspondances avec le RER A, futur RER E et Transilien J à Poissy.
 - o Un temps de trajet réduit à 17 minutes entre Saint-Germain RER et Achères-Ville RER (contre 38 min en bus).

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

- IDFM : Gestion des études et travaux, espaces publics à Poissy et Achères.
- SNCF Réseau : Travaux sur la section ferroviaire.
- SNCF Voyageurs : Exploitation et installation des systèmes (ex. vidéosurveillance).

À la mise en service, IDFM délèguera la gestion du tram à un exploitant et remettra les équipements publics aux gestionnaires concernés, dont la Communauté urbaine pour les espaces et réseaux d'eaux pluviales.

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil communautaire a approuvé une convention-cadre avec l'ensemble des parties (IDFM, SNCF Réseau, SNCF Voyageurs, le Département des Yvelines et la commune de Poissy) pour encadrer les modalités de réalisation des études et travaux, les principes d'occupation temporaire du domaine public et les principes de remise en gestion des ouvrages à réaliser sur le territoire de la commune de Poissy dans le cadre de la réalisation de la phase 2.

Cette convention-cadre prévoyait notamment la conclusion d'une convention spécifique déterminant les modalités de financement et la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine et IDFM pour la réalisation d'ouvrages d'eaux pluviales mutualisés dans le cadre de la phase 2 :

- IDFM assurera la maîtrise d'ouvrage et prendra en charge l'intégralité des coûts afférents aux études et aux travaux ;
- La Communauté urbaine s'engage, quant à elle, à verser une participation forfaitaire d'un montant de 1 300 000 €TTC, correspondant à la création d'un réseau pluvial permettant de soulager le réseau d'assainissement unitaire ;
- Ce financement sera effectué sur la base d'appels de fonds émis par IDFM au titre des exercices budgétaires 2026 et 2027 et sera imputé au programme « eaux pluviales » du budget principal de la Communauté urbaine.

Par ailleurs, une seconde convention, juridiquement distincte de la convention-cadre conclue en 2023, s'avère nécessaire afin d'organiser le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et la participation financière afférente au dévoiement et à la remise en état des réseaux humides situés sur un secteur privé, précédemment propriété du bailleur CDC Habitat, qui sera ultérieurement transféré à IDFM pour en assurer la gestion.

Dans ce cadre, s'agissant des infrastructures d'assainissement situées sur la rue Adrienne Bolland à Poissy, la Communauté urbaine interviendra en qualité de maître d'ouvrage pour les phases études et travaux. Elle sera également responsable de l'aménagement d'une piste de chantier située sur la rue Saint-Sébastien, visant à limiter les contraintes liées à la concomitance des travaux de dévoiement des réseaux humides et des opérations préparatoires menées par SNCF.

Afin de couvrir l'intégralité des coûts liés à ces opérations, la Communauté urbaine percevra une participation financière d'IDFM d'un montant prévisionnel de 1 120 000 €HT. Cette recette d'investissement sera imputée sur les exercices budgétaires 2025 et 2026 du budget annexe assainissement.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de financement relative aux études et aux travaux de gestion des eaux pluviales sur le territoire de Poissy,

- d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière pour le dévoiement et la remise en état des réseaux humides rue Saint-Sébastien et rue Adrienne Bolland à Poissy,
- d'autoriser le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de dire que les crédits seront imputés :
 - sur le budget principal, la dépense relative aux travaux sur le réseau d'eaux pluviales est imputée pour un montant total de 1 300 000 €TTC correspondant aux crédits de paiement ouverts à hauteur de :
 - 520 000 €TTC sur l'exercice 2026, au programme « eaux pluviales », au chapitre 27 (autres immobilisations financières),
 - 780 000 €TTC sur l'exercice 2027, au programme « eaux pluviales », au chapitre 27 (autres immobilisations financières),
 - sur le budget assainissement, la recette relative aux travaux sur le réseau d'eaux usées est imputée pour un montant prévisionnel (hors révision de prix) de 1 120 000 €HT inscrits à hauteur de :
 - 246 500 €HT sur l'exercice 2025, au chapitre 13 (subventions d'investissement reçues), article 1316 (autre établissements publics locaux).
 - 873 500 €HT sur l'exercice 2026, au chapitre 13 (subventions d'investissement reçues), article 1316 (autre établissements publics locaux).

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code des transports et notamment ses articles L. 1214-1 et suivants,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2018-12-06-013 du 6 décembre 2018 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation de la phase 2 du Tram 13 express (anciennement tangentielle ouest) et mettant en compatibilité les plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Germain-en-Laye, Poissy et Achères,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-06-29_41 du 29 juin 2023 portant approbation de la convention-cadre relative aux modalités de réalisation des travaux, de gestion et d'entretien ultérieur du domaine public, dans le cadre du prolongement du Tram T13,

VU la convention de financement relative aux études et aux travaux de gestion des eaux pluviales sur le territoire de Poissy, telle qu'annexée à la présente délibération,

VU la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière pour le dévoiement et la remise en état des réseaux humides rue Saint-Sébastien et rue Adrienne Bolland à Poissy, telle qu'annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Vie quotidienne le 01 avril 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de financement relative aux études et aux travaux de gestion des eaux pluviales sur le territoire de Poissy.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière pour le dévoiement et la remise en état des réseaux humides rue Saint-Sébastien et rue Adrienne Bolland à Poissy.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer les conventions susmentionnées et tous les actes, pièces et documents nécessaires à leur exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits seront imputés :

- sur le budget principal, la dépense relative aux travaux sur le réseau d'eaux pluviales est imputée pour un montant total de 1 300 000 €TTC (un million trois cents mille euros toutes taxes comprises) correspondant aux crédits de paiement ouverts à hauteur de :
 - o 520 000 €TTC (cinq cent vingt mille euros toutes taxes comprises) sur l'exercice 2026, au programme « eaux pluviales », au chapitre 27 (autres immobilisations financières),
 - o 780 000 €TTC (sept cent quatre-vingt mille euros toutes taxes comprises) sur l'exercice 2027, au programme « eaux pluviales », au chapitre 27 (autres immobilisations financières),
- sur le budget assainissement, la recette relative aux travaux sur le réseau d'eaux usées est imputée pour un montant prévisionnel (hors révision de prix) de 1 120 000 €HT (un million cent vingt mille euros hors taxes) inscrits à hauteur de :
 - o 246 500 €HT (deux cent quarante-six mille cinq cents euros hors taxes) sur l'exercice 2025, au chapitre 13 (subventions d'investissement reçues), article 1316 (autre établissements publics locaux).
 - o 873 500 €HT (huit cent soixante-treize mille cinq cents euros hors taxes) sur l'exercice 2026, au chapitre 13 (subventions d'investissement reçues), article 1316 (autre établissements publics locaux).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **15 AVR. 2025**
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **15 AVR. 2025**
Exécutoire le : **15 AVR. 2025**
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président



Cécile ZAMMUTTO-POPESCU